L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS ;
VENDREDI MATIN, 28 DECEMBRE.

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi soir, 27 décembre 1866.

A l'exception d'une baisse dans la farine et dans le porc et d'une fermeté moins marquée dans le sucre, nous n'avons aucun changement à annoncer. Il y a eu absence de mouvement dans les autres branches.—La demande de coton a été fort animée, et, grâce à une réaction favorable dans l'or et dans le change, la position a été moins désavantageuse pour les facteurs. Les transactions s'élevaient, à la clôture, à 500 balles, aux prix antérieurs, mais les cours tendaient à la baisse.

Le mouvement a été restreint dans le monétaire, la place s'est ressentie cependant de la réaction dont nous parlons plus haut. L'or a ouvert, ce matin, à 131 1[4] et 131 1[2] contre 131 1[2] hier soir ; il est ensuite monté et a clos ferme à 132. On n'en a pas vendu au premier Board ; au second, il s'est traité $5,000 et $10,000 à 131 ; $800 à 131 1[8], et $1,500 au même taux. au dehors, $10,000 à 131 1[8] ; $2,000, $7,000, $8,000, $4,000, $5,500, $20,000, $20,000 et $25,000 à 131 1[4], $23,000 à 131 3[8], $6,000, $10,000, $15,000, $15,000 et $25,000 à 131 1[2] ; $10,000 à 131 3[4], $5,000 à 132 et $15,000 au même taux. Dans l'argent, $1,000 en demi-piastres américaines à 127 1[2] et $20,000 à 130, 800 piastres mexicaines à 98, 5,000 à 3[4] et 6,000 à 1 de prime pour de l'or.

Il n'y a guère eu d'animation dans le change étranger, les cours ont, néanmoins, montré plus de fermeté vers la clôture, par suite de la hausse de l'or. On en a peu offert. Les opérations embrassent 1,000 livres, 2,150 livres, 2,300 livres et 6,000 livres clear à 139, 2,000 livres, 2,500 livres, 3,000 livres et 4,000 livres en traites-connaissements et en clear à 139 1[2], 2,000 livres, 2,500 livres, 3,000 livres, 5,000 livres, 5,000 et 10,000 clear et No. 1 à 140, 6,000 No 1 et de banquiers à 140 à 140 1[8], 1,000 livres et 2,500 livres à 140 1[2], 3,000 livres de banques à 141 3[4], 1,000 livres à 142 1[2], 3,300 livres, pour de l'or, à 106 1[2], 5,000 dito aux mêmes taux. Dans les Francs, 50,000 en change commercial à 4. 06 1[4], 20,000 à 4. 05, 50,000 No 1 à 4. 02 1[2] et 40,000 à 4. 01 1[4]. Le sterling peut être coté nominalement à 139 à 139 1[2] les traites-connaissements, 140 1[2] à 141 le No 1 et première classe et 142 le change de banque, les France, à 4. 05 à 4. 00 le commercial No 1 et 3. 97 1[2] à 3. 95 le change de banque.

Le change américain n'a presque pas varié. Les banques ont tiré sur New York à 1[2] à 5[8] ; le plus souvent à 1[2] vers la clôture. La demande a été limitée sur les comptoirs. Les offres de change commercial ont été peu considérables ; les ventes comprennent : $150,000 sur New York, à vue. à 3[4] à 7[8] d'escompte ; $30,000 à 3[4] ; $50,000 et $50,000 à 13[16] ; $25,000, $30,000, $40,000, $50,000, $50,000 et $60,000 à 7[8] ; $14,000 à 1 ; $30,000, à cinq jours, au même taux ; $10,000, à quinze jours, à 1 1[2] ; $5000, à trente jours, à 2, et $10,000, à soixante jours, à 3, un check de banque de $15,000 à 5[8]. Au dehors, les cours du change commercial à vue ont été de 3[4] à 1 d'escompte.

Les actions ont été peu recherchées ; il ne s'en est point vendu au Board ; au dehors, 25 de la banque Louisiana National à $97, 22 de la Société agricole et industrielle à $18 et 300 du chemin de fer de Jackson à $8 37 1[2].

On n'a vendu de bons de la ville ni au Board ni sur le marché. Les consolidés sont cotés à 96 1[2] à 97 1[2] et les émissions en faveur des chemins de fer à 81 à 82, suivant les coupons. Les "Sixes" de la Louisiane sont cotés à 75 à 76 ; les bons du chemin de fer de Jackson, première hypothèque, à 85 à 87 1[2] ; les bons du chemin de fer des Opelousas, à 75 à 76, suivant les coupons.

Une vente de $2,000 en billets du Trésor de l'Etat s'est faite à 95 1[2] cents à la piastre.—Les billets de la banque de l'Etat sont cotés à 64 à 66 cents et ceux du Trésor de l'Etat à 94 à 96 cents.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Jeudi soir, 27 décembre 1866.

COTON—L'ouverture du marché a été marquée, ce matin, par une demande plus active qu'elle ne l'a été hier, et qui, durant toute la journée, n'a cessé d'être animée. Avant l'arrivée des dépêches de l'après-midi, la plupart des facteurs étaient désireux de vendre, et même, dans quelques cas, ils avaient montré l'intention de faire des concessions, mais, quand on eût pris connaissance de la teneur des nouvelles de New York—lesquelles portent qu'une réaction favorable s'est opérée dans l'or et le change sur ce marché—ils se sont montrés peu portés à faire face à la demande des acheteurs, qui, de leur côté ont été peu disposés à opérer à moins qu'on ne fût sur les bases des cotes d'hier soir. Dans cette circonstance, les ventes ont été moins étendues qu'on ne l'avait espéré, n'ayant, à la clôture, embrassé qu'un montant de 3800 balles, prises par dix-huit courtiers, à des prix qui n'ont pas dévié des taux d'hier soir, lesquels étaient : ordinary 25 à 26, good ordinary 27 à 28, low middling 29 à 30 et middling 31 à —. Le marché a clos ayant des dispositions meilleures.

ÉTAT DU COTON.

Stock en mains au 1er sept. 1866, balles	102,082	
Reçu aujourd'hui	3579	
" précédemment	331421	
		337000
		439082
Expédié aujourd'hui	5864	
" précédemment	212622	
		218486
Stock en mains		220596

SUCRE ET MELASSE—Les renforts arrivés depuis hier, sont faibles et consistent à 209 boucauts de sucre, 333 barils et 78 demi barils de mélasse, formant tout le stock en première mains et à vendre ce matin. La demande a encore été bonne aujourd'hui à des prix bien soutenus pour la mélasse, mais un peu faciles pour le sucre. Les ventes ont embrassé 380 boucauts de sucre et 390 barils de mélasse, le tout écoulé aux prix suivants :

Inférieur 7¼ à 8, commun 8¼ à 8¾ cents, bon commun 8¾ à 9—good common to fair 9¼ à 9¾, fully fair 10—à 10¼, prime 10⅝ à 11, choix 11¼ à 11¾, seconde 10 à 10¼, jaune clarifié 12—à 12 1[4], blanc 13¾ cents la livre.—Melasse inférieure, 40 à 46 cts le gal., commune 50 à 53 cts, bonne 55 à 60, prime 62 à 63 cts, choix 66 à 67½, cts le gallon.

TABAC—Hier et aujourd'hui, il s'est fait des ventes embrassant 63 boucauts de l'article dont 1 de common leaf à 7 de lugs à —, 1 de common leaf à 9 ct, 1 de cutting à 18 cts, 53 de fair à fine leaf à 15 cts la livre. Les arrivages ne nous fournissent que de faibles envois de tabacs de la nouvelle récolte, mais ces renforts, trouvent sur le champ preneurs. Le stock à vendre de l'article de la nouvelle récolte est faible, le marché ferme et nous continuons à coter :

Léger—Inferior lugs, 3¼ à 4 ; good lugs, 4¼ à 4¾, inférieur à common leaf, 5¼ à 6¼, medium leaf, 7 à 9, fair leaf, 10 à 12 ; fine leaf, 12¼ à 14 ; choice select, coupé, 15 à 20 cents.

Lourd—inferior lugs, 4 à 4¼ ; good lugs, 4¼ à 5 ; Inferior to common leaf 6 à 7 ; medium leaf, 8 à 10¼, fair leaf 11 à 12 ; fine leaf 12¼ à 15 ; choice sel. cut 18 à 20.

FRET—Grâce à la rareté de navires sans engagements et aux offres nombreuses qui se font pour l'exportation, des prix pleins sont obtenus sans peine pour le fret. Tous les navires voiliers pour Liverpool obtiennent en ce moment 5[8]d la livre de coton et pour le Havre 1 9[16] à 1¾ cent. Voiliers pour New York et Boston à 3[4] à 7[8] cts pour le coton, 75 à 80 le baril de farine. Les steamers pour New York demandent 1⅛ cts pour le coton, $1 par baril de farine, Boston 1 3[8] c. pour le coton. $1 12½ pour la farine.

FARINE—Le marché est très calme et les prix de l'article plus bas ; il s'en est vendu, hier après midi, 2496 barils, qui ont changé de mains comme suit : superfine $11 25, double extra $14 et $15. La superfine se vend $11 25 le baril.

MAIS—Le marché est calme mais ferme. Les ventes d'aujourd'hui se sont bornées à 2850 sacs dont 640 de mélangé et 1200 de jaune à $1 05 250 de jaune et 500 de blanc mélangé à $1 07½, 1000 de blanc et jaune mélangé à $1 10 et 260 de blanc vieux à $1 12 le boisseau.

AVOINE—En bonne demande à des prix fermes. Ventes à 77, 78 et 80 cts le boisseau.

SON—L'article est en bonne demande et commande des prix pleins. Ventes à $1 90 et à $2 les cent livres.

FOIN—Il ne s'en fait que de petites ventes à $26 à $27 le tonneau de prime Ohio et de St Louis.

VIANDE VERTE—Un lot de 20 barriques d'épaules s'est vendu à des conditions privées.—Nous cotons les épaules à 9¾ cts la livre.

PORC—Les nombreux envois de porc, qui nous sont parvenus ont causé une certaine dépréciation sur le marché, et les prix de l'article ont conséquemment baissé de $1 le baril. Hier, il s'est fait des ventes de mess à $22, et, aujourd'hui, les acheteurs n'ont pas voulu donner ce prix. Ventes en détail à $22 50 le baril.

BACON—Un lot de 100 barriques de plats côtés désossés, de qualité inférieure s'est vendu à 15 c et un autre lot de 10 tierçons de choix 15¾ cts la livre.

CHANDELLES DE STAR—Il s'est fait des ventes de 300 caisses de Shæffers à 23 cts pour les chandelles portant le poids plein et 20¼ pour les 14 onc. Bonne demande ; le commerce est pourvu de chandelles à 18 à 18 1[2] cts pour celles de 12 onces, 19 à 19 1[2] cts pour celles de 13, 20 à 20 1[2] pour celles de 14 et 22 1[2] à 23 cents pour celles portant le poids plein, selon la quantité.

SAINDOUX—L'article se vend en petits lots, au commerce à 12 5[8] cts la livre de la marchandise en tierçons et en barillets 13 1[4].

CAFÉ—Nous n'avons oui parler d'aucune vente de premières mains durant ces jours derniers. La demande, qui est bonne, est remplie à 24½ à 25¼ la livre, en monnaie courante pour le Rio fair à prime.

CORDE D'EMBALLAGE—L'article se vend en détail 12 cts la livre.

CUIRS—Se vendent 8 à 9 cts les vertes et 12 les sèches, kip skins commandent 10 cts la liv.

HUILE DE CHARBON—En bonne demande pour le commerce par placements à 50 à 55 cts le gallon pour l'article en barils, et en cans, 70 c.

FROMAGE—Le marché est bien approvisionné de fromage. Celui de l'Ouest est en bonne demande, mais il ne se fait presque rien dans celui du Nord. L'article venant de l'Ouest se vend à 16 à — cts, le bon fromage du Nord vaut 15 à 20 cts et le Dairy anglais 20 à 23 cts la livre.

BEURRE—Le beurre de choix est rare et en bonne demande, le commun abonde et est calme. L'article venant du Nord commande 40 à 46 cts, et de l'Ouest 20 à 30 cts.

PROVISIONS NAVALES — Le marché est en ce moment parfaitement bien approvisionné de ces divers articles, mais il est calme. L'esprit de térébenthine se vend en petites quantités à 62½ à 65 cts le gal. ; la résine est tenue à $7 le No 1, $5 à $5 50 pour le No 2 et 3 1[2] à $4 pour le No 3.

WHISKY DE L'OUEST—Le marché est bien approvisionné de whisky, mais il ne s'en fait que de fort petites ventes à $2 25 à $2 40 le gallon de rectifié selon la preuve et la qualité.

DIVERS—Les pommes se vendent $4 à $6, les pommes de terre $2 75 à $3 25, les oignons $2 75 à $3 50 le baril, les choux $16 à $18 le panier, les œufs $35 à $40 le baril, les poules $4 à $6 la douzaine, les oies $10 à $12 et les dindes $20 à $24.

Marché aux Bestiaux.

Jefferson City, 26 décembre.

Arrivé hier — 214 bœufs du Texas, 344 veaux et vaches d'un an, 14 cochons et 270 moutons.

Vendu—315 bœufs du Texas et 2 de l'Ouest, 211 veaux et vaches d'un an, 25 cochons, 514 moutons et 7 vaches à lait.

626 de ces moutons étaient de très belle qualité et ont été vendus à raison de $ 30 par tête.

Stock en vente—304 bœufs du Texas et 59 de l'Ouest, 299 veaux et vaches d'un an, 65 cochons, 1,342 moutons, [illegible]

[illegible]

FEUILLETON.

SPLENDEURS ET MISERES DE PARIS.

ROMAN D'ALFRED DE BRÉHAT.

TROISIEME PARTIE.

LE BRELAN AUX PERLES, PAR OCTAVE FÉRÉ.

XVIII.

LA CHAMBRE DES MORTS.

On n'imagine pas à quel point les superstitions les plus absurdes sont accréditées dans les esprits des cerveaux vulgaires, tels que ceux dont Saint-Vallier se servait. Les Blairzot, qui nous sont déjà connus sous ce rapport, s'étaient renseignés dans le quartier sur les tenants et aboutissants de cette grande maison délaissée. Ils avaient appris qu'elle n'avait pas été habitée d'une manière suivie depuis la mort d'une dame étrangère qui l'avait longtemps occupée. Ils avaient même réussi à savoir que la chambre mortuaire était celle où s'était montrée la clarté qui les avait tous effrayés et qui les inquiétait encore.

La nuit se prêtait à leur observation, elle était tranquille et profonde.

—Comment entre-t-on là-dedans ? demanda Saint-Vallier, en désignant le corps de l'hôtel.

—Papa y a songé, dit Firmin Blairzot. Il y a là, au bout des communs, une porte qui communique avec un office, par où l'on joint la cuisine. Tout près se trouve, dans un couloir, l'escalier de service qui mène aux étages et aux mansardes ; la façade a un étage de plus sur les Champs-Elysées que par ici.

—Et les clefs ?

—En voici une, bourgeois, dit le vieux Blairzot ; elle ouvrira la porte de l'office ; quant aux autres, dame ! je pense qu'avec ceci il faudra qu'elles cèdent ou qu'elles disent pourquoi. Vous savez, les serrures d'intérieur, ça n'est jamais bien malin.

Il faisait sonner un trousseau de crochets tels qu'en ont les serruriers.

—Voulez-vous, continua-t-il, que nous commencions tout de suite notre petite visite ? nous sommes en force, les camarades ont eu soin de se munir de joujoux appropriés à la circonstance. Si ce sont des mouchards qui nous pistent, nous leur épargnerons la peine de faire leur rapport ; mais, dame ! si c'est autre chose... moi je n'en suis plus.

—Que veux-tu que ce soit vieux poltron ?... fit brutalement Saint-Vallier.

—On ne sait pas ! murmura le bandit ; on ne peut pas savoir. Quand on a voyagé, on a beaucoup appris, et lorsque j'habitais Naples et Rome.... Enfin, nous verrons bien.

—Attention ! dit quelqu'un de la bande, voilà la fantasmagorie qui commence !

Les deux Blairzot firent le signe de la croix d'une main, et de l'autre s'assurèrent que leurs couteaux-poignards se trouvaient à la ceinture de terrassiers qui tenait leurs pantalons de grosse toile.

Le patron haussa avec dédain les épaules ; mais le moment était trop sérieux pour lui permettre de les gourmander, et son attention fut vivement attirée sur le phénomène singulier qui se produisait.

Tout comme la veille, une lueur d'une nuance fauve et blafarde apparut lentement à travers les lames des persiennes, et l'œil attentif du baron reconnut qu'en effet cette lueur éprouvait des alternatives de calme et d'oscillations.

Quant au reste de la longue profilade du vieil hôtel, il se détachait sur le ciel gris et sans étoiles, et sa masse noire rendait plus saillante cette clarté morne et sans rayons.

Dans le jardin, rien de plus : le silence de minuit et les ténèbres d'une nuit sans étoiles... Dans le lointain, les bruits indéfinis et incessants de la ville, pareils à ceux de l'Océan entendus à distance.

—Eh bien ! patron, chuchota Blairzot père à l'oreille de son chef, qu'en pensez-vous ?

—Je pense, mordieu ! que vous êtes un tas d'imbéciles, et que ce que vous prenez pour des revenants est la lumière qui éclaire quelque habitant discret de ce grand bahut ; d'ailleurs nous allons bien voir !

—Vous tenez décidément à entrer dans cette longue et vilaine boîte ?

—Parbleu ! suis-je venu pour autre chose. Donne-moi la clef.

—Voici ; mais vous n'allez pas vous risquer seul ?

—Au fait, ce ne serait pas sage, mais je ne veux pas non plus trop nombreuse compagnie ; il n'y a rien qui effarouche autant les spectres. Vous, les Blairzot, vous allez rester de faction, mais s'il survient quelque chose, ne lâchez pas pied, au moins, et si j'appelle, montez !

—Ah ! bourgeois, dit Firmin, charmé au fond du rôle qui lui incombait, pour qui nous prenez-vous ?

—Vous autres, dit Saint-Vallier à Furmais et à Palonge, venez avec moi, je vous crois solides.

—Nom de chien ! fit Mathurin Furmais, l'en dormeur, vous l'avez dit, et vous allez voir comment on se comporte.

—Menez moi à la première porte, et que le plus adroit prenne le trousseau.

—Les monseigneurs et les rossignols, c'est ma spécialité, dit Ambroise Palonge, le rouletier.

Pendant que les Blairzot choisissaient à peu de distance l'un de l'autre leurs postes d'observation, les trois autres traversaient sans bruit le jardin, pénétraient dans les communs, et là allumaient un rat de cave, pour se diriger sûrement et commodément à travers les parties inconnues de l'habitation qu'il leur fallait traverser.

Tout marcha d'abord à leur gré, et pour assurer leur retraite, le baron, qui avait voulu qu'on ne laissât ouvertes, négligées depuis longtemps, les serrures, négligées depuis longtemps.

Les marches de l'escalier de service, faute d'entretien et d'usage, craquaient, à la vérité, sous leurs pas, malgré leurs précautions, mais rien n'indiquait que ce bruit pût les compromettre, car c'était le seul qu'ils eussent encore entendu.

Ils en avaient gravi la moitié, et de celle où ils se trouvaient ils aperçurent, sur un carré, une porte qui devait communiquer avec la chambre mystérieuse, lorsque Saint-Vallier s'arrêta et ordonna par un geste à ses acolytes de faire de même et d'écouter.

Un bruit indéfinissable, confus d'abord, puis grossissant, mêlé de coups sourds et de cris aigus, venait de se faire entendre.

—Oh ! oh ! murmura Furmais, est-ce que vraiment il y aurait là de la sorcellerie ?

—Etrange bruit ! dit Palonge à son tour ; ces poltrons de Blairzot auraient-ils raison ? On croirait que les revenants nous veulent venir et veulent nous faire peur. Que vous en semble, patron ?

—C'est le moment de montrer que nous sommes des hommes, répondit Saint-Vallier en fronçant le sourcil. En avant ! de la prudence et de l'énergie ! C'est derrière cette porte qu'a lieu le sabbat, toi, le rouletier, cherche un outil pour l'ouvrir, ou enfonçons-la.

Tous trois achevèrent de gravir l'escalier ; le bruit toujours sourd, indéfinissable et sinistre se continuait.

Le porte-clefs mit l'œil au trou de la serrure, mais soit qu'il y eût une garde rabattue, soit qu'une tenture épaisse, interposée, il ne distingua absolument rien.

—Allons ! dit le chef, à l'ouvrage !

Le bandit choisit à la clarté de la mince bougie un passe-partout du calibre de la serrure et l'introduisit.

Au même instant, un courant d'air éteignit le rat de cave, et plongea les trois aventuriers dans la plus complète obscurité.

Saint-Vallier retint un gros blasphème qui lui arrivait sur les lèvres, et se contentant encore, quoique avec peine.

—Allons, ouvre donc ! ordonna-t-il au rouletier.

—La serrure est malaisée, dit celui-ci ; voilà trois fois que je crois tenir le ressort, et trois fois qu'il m'échappe.... Décidément, le diable s'en mêle.

Néanmoins, un tour de main plus ferme ou plus adroit enleva la difficulté, la porte s'ouvrit.

En cette minute, le bruit acquit une proportion plus prononcée, mais sourde toujours, et Saint Vallier, s'étant élancé et ayant soulevé la tenture, s'arrêta, ainsi que ses acolytes, sur le seuil, frappé d'une stupeur qui leur arracha une triple exclamation : la chambre était plongée comme l'escalier, comme le carré, comme toute la maison, dans la plus complète obscurité.

Le bruit ne s'y produisait plus ; mais il semblait s'être reporté au-delà, et l'imagination surexcitée des deux bandits, sinon celle de leur maître, crut distinguer comme les pas lourds et lents d'ensevelisseurs descendant une bière à travers un escalier. En outre, une vague odeur de parfum qui rappelaient l'encens et les cierges fraîchement éteints saisissait l'odorat.

—Allons ! dit Saint-Vallier, que faites-vous donc ! rallumez la bougie !

La main agitée de ses complices n'y réussit pas du premier coup, et comme ils allaient enfin y parvenir, ils se mirent à trembler de plus belle.

—Entendez-vous !...... demandèrent-ils en même temps en se serrant contre le baron.

C'était un long soupir, un gémissement étouffé, tel qu'il en sort seulement de la poitrine des agonisants.

Ils prêtèrent de nouveau l'oreille, en proie à une émotion qui gagnait Saint Vallier lui-même ; mais le bruit ne se renouvela pas.

Impatient, halluciné, frémissant, le chef tire lui-même de sa poche une boîte d'allumettes-bougies ; en frotta un coup sec, produisit enfin de la lumière et ralluma le rouleau de bougie, dont il se saisit afin de mieux s'en servir que ses compagnons.

Il regarda autour de lui.

La chambre était sombre, calme et déserte ; mais la lueur indécise et flottante du rat de cave ajoutait aux objets de longues ombres qui s'étendaient dans les angles.

Devant eux étaient, à gauche une tenture pareille à celle qu'ils venaient de laisser retomber, et recouvrant également une porte, au milieu une cheminée et à droite un prie-Dieu.

Un coussin foulé semblait indiquer que deux genoux s'y étaient récemment posés.

Un livre était ouvert dessus, et deux cierges placés dans des branches de bronze présentaient au regard leur cire encore en fusion.

Saint-Vallier se pencha sur le livre : il était ouvert à l'office des morts.

La sueur commença à perler sur son front horriblement crispé. Désignant d'un bras agité par un spasme la portière qui leur faisait face :

—Là ! .... voyez là ! dit-il de sa voix gutturale et saccadée.

Mathurin Furmais écarta la tenture ; elle recouvrait une porte qui paraissait hermétiquement close.

—Ouvre ! dit-il à Palonge, qui tenait ses fausses clefs d'une main fort indécise ; ouvre ! c'est par là qu'ils sont partis ; je ne crois pas aux fantômes, moi !

—Sur ma parole, fit le rouletier après de vains efforts, cette porte est condamnée !

—C'est impossible ! voyons, passe-moi tes outils.

Le baron se mit lui-même à l'œuvre. Peu soucieux maintenant d'éviter le bruit, il força la serrure, fit éclater le bois à l'endroit des verroux, et manœuvra avec tant d'action et de vigueur que le panneau céda.

Mais, au bout de ce travail, il lâcha une exclamation de rage.

—Quand je vous le disais ! fit le rouletier.

Ils étaient en présence, non d'un mur, mais d'un gros meuble qui, de la pièce voisine, obstruait complètement la percée.

—Décidément, c'est donc l'enfer !.... rugit Saint-Vallier.

—Ah ! là.... là !.... dit tout à coup Mathurin Furmais, qui devant cet obstacle s'était remis à explorer la chambre, pour s'assurer qu'elle n'avait pas une troisième issue.

Sa main désignait une masse noire, gisant le long du mur, au fond de la pièce.

Les deux autres se retournèrent à ce cri et suivirent son indication.

—Qu'est-ce que cela ? murmurèrent-ils.

—Voyons ! reprit le patron, retenu jusqu'au bout en présence d'esprit. Voyons !

Muni de la bougie, il s'approcha, se baissa et murmura :

—Ou je n'y connais plus rien, ou ce bahut contient un cadavre !

Farmais et Palonge se mirent en genou en terre, le couteau à la main, et commencèrent silencieusement à couper les cordes qui retenaient cette forme presque indéfinie, voilée dans un long manteau noir.

—Vous avez raison, dirent-ils en se retournant vers le maître, c'est un cadavre.

Saint Vallier se mit lui-même à deux genoux pour mieux voir et mieux examiner. Mais il n'était pas au bout de ses surprises. Dès que le rayon de sa lumière porta sur le visage du mort, il se rejeta involontairement en arrière par l'effet de la stupeur :

—Perizel !...... s'écria-t-il avec épouvante, c'est Périzel !

—C'est bien lui !.... dirent les deux bandits.

Et le rouletier ayant eu l'idée de le soulever par le haut du corps pour le mieux voir, sa main toucha sa main.

—Il est tiède !.... dit-il.

—Ah ! s'écria le baron, s'il était encore temps !.... Voyons, secondez-moi !.... quelque chose pour le ranimer !

En même temps, il posa sa bougie sur le tapis, et écarta, d'une main convulsive, à écarter la cravate et les vêtements du scionneur.

Mais il s'arrêta presque aussitôt avec horreur ; une plaie large et profonde, portée de haut en bas au-dessous de la gorge, avait inondé ses habits de sang et suintait encore.

Cependant toute vie n'avait pas disparu en lui. Au contact de l'eau froide, que l'un de ses anciens complices lui versait sur le front au moyen d'une carafe, il tressaillit : puis, par une impulsion galvanique, et comme l'aurait fait sous la même influence un cadavre à l'amphithéâtre, il se leva tout debout contre le mur.

On crut voir se dresser un spectre.

Ses yeux hagards roulaient terriblement au fond de leurs sombres orbites ; ses dents claquaient comme les os d'un mort.

—Quel mystère ! quel abîme ! murmurait le baron, en face de ce fantôme, et comme lui immobile, livide et hagard.

Les deux autres ne trouvaient qu'un mot, pétrifiés par une découverte et une rencontre si inattendues.

—Périzel !.... répétaient-ils en le contemplant de leurs yeux hallucinés, Périzel !....

A moitié renversé en arrière, ils n'osaient pas se rapprocher ni le toucher.

Lui, debout comme le spectre de Banco, saignant, mutilé, la teinte du cercueil répandue sur le visage, il continuait de rouler ses yeux hagards, ses lèvres blêmes s'agitaient avec des frissons horribles, auxquels on sentait que la vie et l'intelligence étaient étrangères.

Saint-Vallier, pour rompre l'influence sinistre qui l'envahissait, tenait aussi ses compagnons sous sa puissance, eut l'idée de parler.

—Nous reconnais-tu ? demanda-t-il.

Le blessé ne répondit d'abord que par un soupir caverneux et lent, qui rappela au trio épouvanté celui qui avait retenti à leur invasion de la chambre.

—Parle, insista le chef, nous vois-tu ? sais-tu qui nous sommes !

Le scionneur parut répondre par un signe affirmatif.

—Eh bien ! parle donc, répéta Saint-Vallier d'un ton dur.

Les deux yeux vitreux et blancs cessèrent leur mouvement d'oscillation ; ils se portèrent vers lui, s'arrêtèrent sur les siens, et semblèrent pénétrer au fond de lui-même par leur fixité.

Touravois-Périsel étendit en avant son bras raidi, et laissa tomber un à un, comme une menace, comme un glas, ces quatre mots.:

—Méfiez-vous du bijoutier ! ! !

C'était juste les quatre derniers mots prononcés aussi par Célestin Goulard, expirant dans l'îlot des Oseraies, atteint par une vengeance mystérieuse et implacable.

Saint Vallier porta vivement ses mains à son front, pour empêcher son cerveau d'éclater, et pour retenir sa raison qu'il sentait défaillir et lui échapper.

—Lui !...... lui aussi !...... s'écria-t-il ; cette menace, ces mots, ce nom !...... Ah ! c'est à devenir fou !...... Le bijoutier ! toujours ! toujours ! partout ! Ce sont les cadavres qui me jettent son nom au visage. Oh ! ce démon ! ce spectre !...... Nulle puissance ne m'en affranchira donc ! Il n'y a donc pas un élément qui m'en puisse délivrer ! Eh bien, moi, moi seul, je l'atteindrai, je l'écraserai, je l'étoufferai ! Et nous verrons s'il sera bien mort cette fois ! Mais voyons, toi, parle donc ! ajouta-t-il en se rapprochant de la victime, qui se tenait appuyée au mur, rigide et raide comme.

Le blessé, cette fois, ne répondit plus.

Saint Vallier le toucha du doigt à l'épaule ; ce simple contact ébranla le corps raidi, qui s'inclina tout d'une pièce en avant, comme pour lui donner l'accolade.

(A continuer.)

Seule ligne directe pour la France.

Service des Paquebots de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New-York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides Bâtiments de cette Ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, Rivière du Nord :

PERREIRE	capitaine..Duchesne...	Samedi	12 janv.
VILLE de PARIS	" Surmont...	Samedi	26 janv.
EUROPE	" Lemarié...	Samedi	9 fév.
SAINT LAURANT	" Bocandé...	Samedi	23 fév.

Prix du Passage en or, à partir du 1er janv. 1867.

Première classe $160, Seconde classe $100, y compris le vin de table pour l'une et l'autre classes.

Les steamers de cette ligne ne prennent pas de passagers d'entrepont.

Soins médicaux gratuits.

Pour passage s'adresser à

VICTOR PERRILLIAT,
12 rue de la Commune.

Pour New-York directement.

Compagnie de vapeurs de la malle des Etats-Unis pour New-York.

LIGNE DU "STAR."

VAPEURS PARTANT DEUX FOIS LA SEMAINE.

MORNING STAR	2000 tonneaux	Nelson, comm.
GUIDING STAR	2000	Berry, "
MISSISSIPPI	2000	Sumner, "
MERRIMACK	2000	Veaxier, "
HAVANA	2000	Whitman, "
MONTEREY	1600	Edwards, "
MARIPOSA	1600	Quick, "
MATANZAS	1600	"
MISSOURI	1600	Hudson "

Le vapeur

ORNING STAR,
Nelson, commandant,

Partira SAMEDI, 29 décembre 1866, à 7. h. A. M.. On recevra du fret pour les vapeurs de cette ligne à toutes les heures de la journée, et les prix du fret et du passage seront aussi raisonnables que possible.

Pour fret ou passage, s'adresser à

WILLIAM CREEVY, agent,
23 rue Carondelet, Nlle-Orléans.
C. K. GARRISON, président,
No 5, Bowling Green, New-York.

Volé ou Perdu,

Lundi, 24 du courant, à 6 ou 7 heures, quelque part entre l'angle des rues Gasquet et Claiborne, et l'angle des rues Royale et Canal, dans les chars, un PORTEFEUILLE de dame, contenant trois billets de $100, vingt-quatre piastres et soixante-quinze sous en petite monnaie et des papiers de nulle valeur pour d'autres que pour son propriétaire. [illegible] Une récompense libérale sera donnée pour la remise du portefeuille et de son contenu à M. Pereson, coin Toulouse et Royale.

27 déc—3t

Cheval volé.

Il a été volé dimanche soir, sur l'habitation de la Croix, à dix milles au-dessous de la ville, une jument baie, ayant le front blanc. Fortement de trois jambes blanches, et une marque sur la croupe. La personne qui la ramènera à l'écurie de M. Lortot, à Alger, recevra une récompense de dix piastres.

27 déc—3t

Chien Perdu.

Perdu, le vendredi, 21 courant, un chien d'arrêt, à poils ras, blanc avec taches jaunes, ayant la queue coupée. Une récompense libérale sera donnée à la personne qui le ramènera au No 278 rue Royale. 27 déc—3t

Salon d'Huitres et Restaurant de Frank.

Rue d'Orléans, No 24, entre les rues Royale et Bourbon, en face du Théâtre d'Orléans. L'établissement est tenu par FRANK KLEIN.

On y trouvera de bonnes huitres et une excellente table. Venez chez le vieux Frank. L'ouverture a lieu le 1er septembre 1866. 21 sept—1 m PP

A vendre,

Un excellent CABRIOLET de Mécanicien, avec harnais, et un bon CHEVAL bien dressé. S'adresser aux écuries du Dr. Elliott, rue Baronne, No 50. 19 déc

A Louer,

Le magasin No 54 de la rue Chartres. S'adresser à M. Michael Gaynon, au Story Building, à l'angle des rues Commune et Camp. 27 déc

A LOUER.

La magnifique et spacieuse résidence avec jardin, dernièrement occupée par feu J. M. Caballero, située rue St-Louis, No 149, entre Bourgogne et Remparts.

Pour les conditions et prix s'adresser à

F. P. MARTINEZ,
No 196, Gravier, encoignure Baronne, de 10 heures A. M. à 3 P. M. 22 déc—4

A LOUER.

La maison connue sous le nom de "DE SOTO HOTEL," encoignure Bienville et Front Levée. S'adresser à M. Musson, 3 1[2] rue Carondelet.

20 déc—7t

A LOUER,

UNE MAISON actuellement en construction rue Bourbon, No 34, entre Douane et Bienville, et qui sera terminée dans une quinzaine de jours. Le rez-de-chaussée est disposé de manière à faire un ou deux magasins, et le premier, avec entrée principale, corridor, etc., peut servir de résidence.

S'adresser à
M. LESLOND,
rue Bourbon No 101.

15 déc—1 m

A LOUER,

La propriété de Mme EDMOND FAZENDE, vis-à-vis de CARROLLTON.—100 arpents en état de culture et 80 de bois, maison et dépendances en parfait état. Termes très modérés. S'adresser chez F. & F. G. Schlesinger 7, rue Carondelet. 15 déc—12

M. E. FREUND,

Importateur de montres et d'articles de montres,

Au coin des rues Royale et Conti, à la Nlle-Orléans, et 66 Nassau street, à New-York—Annonce à ses amis et au public qu'il vient d'ouvrir, au No 50 de la rue Royale, coin Conti, un grand et beau stock de montres et d'articles de montres importés de quelques-unes des plus grandes et des meilleures manufactures d'Europe et du Nord. On y trouvera en outre un beau choix d'outils d'horlogers, de verres de montres, lunettes, chaînes soie de sûreté, chaînes de sûreté en plaqué or et argent, et un assortiment varié de chaînes de sûreté en or, bagues, bijoux, &c. &c. Il offre le tout aux plus bas prix de gros, au comptant.

Tous les articles sont vendus garantis. 2 déc—1m

CADEAUX

DE

NOEL ET DU NOUVEL AN.

A LA PLUME DE BRONZE

69........RUE BOURBON........69

Papeteries et Pupitres de fantaisie riches.

Albums Photographiques de $1 50 à $50 pièce.

Lorgnettes d'opéra et Jumelles marines de $3 50 à $50.

Plumes d'or et Porte-Plumes de $1 25 à $20.

Buvards, Encriers, Boites à compas, Boites de couleurs, &c., &c.

Prix très réduits, fixes et marqués.

Francis BOUVAIN.

12 déc

Mme. GROUX,

ARRIVANT DE PARIS, OU ELLE A FAIT UN CHOIX DE

MASQUES ET DE COSTUMES

De la plus grande fraîcheur,

invite sa nombreuse clientèle, et le public en général, venir visiter son magasin.

93......RUE CONTI......93

déc— [illegible]

MODES
Mme O. LEVY,

130........Rue du Canal........130

MME LEVY a l'honneur d'annoncer aux modes de la ville et de la campagne qu'elle vient de recevoir un magnifique assortiment de GARNITURES pour robes, modèles de manteaux, CORSETS, &c., &c. Elle est prête, comme par le passé, à remplir avec promptitude tous les ordres qui lui seront adressés.

5 déc—1m.

THEATRE DE L'OPERA.

Au coin des rues Toulouse et Bourbon.

PAUL ALHAIZA........Locataire.

DIMANCHE, 30 DECEMBRE 1866.

Début de Mme JEANNE BLONDELET.

Première représentation de

DON CESAR DE BAZAN,

Drame en 5 actes, par d'Ennery.

On commencera à 7 heures.

Théâtre St-Charles.

Propriétaires....BEN DE BAR & E. EDDY.

VENDREDI soir, 28 décembre,

BEN DE BAR se jouera positivement que deux fois de plus. Il remplira le rôle de "Powhatan" dans POCAHONTAS, pièce comique de John Brougham, et celui de "Bats" dans the BRONZE HORSE.

Théâtre National.

Coin Baronne et Perdido.

DIRECTEUR........G. OSTERMANN.

VENDREDI, 28 Décembre 1866,

Bénéfice de M. OTTO VON HOYM.

BAR KOCHBA, der Sohnder Sterne, oder Der letzte König der Juden.

Drame en 5 actes.

MASONIC HALL.

Succès immense des grands Tableaux Miltoniens du

PARADIS PERDU,

DE LONDRES, [ANGLETERRE.]

Exposition tous les jours, à 11 heures.

Grande Exposition, et expressément pour les Dames et les Enfants,

SAMEDI, 29 DECEMBRE, DANS LA JOURNÉE.

Les portes s'ouvrent à 11 heures du matin.

Et à 3 heures et demi de soir. 28 déc—2

Académie de Musique.

Rue St-Charles, près le Commercial Place

SPALDING & RIDWELL, Propriétaires et Directeur,
J. KITTRIDGE........Trésorier.

SEMAINES DES FETES.
NOEL ET LE JOUR DE L'AN.

L'administration annonce respectueusement à ses patrons, et au public en général, que les plus grands efforts ont été faits cette année pour les fêtes qui approchent, afin de présenter une série d'amusements pour les amateurs de plaisir, telle qu'on n'en a jamais vu dans ce pays. La plus grande Compagnie d'artistes de talent bien connus qui aient jamais été réunis sur une scène, a été formée avec le plus grand soin et tirée de chaque branche d'amusement connue dans le monde, de façon à mettre en relief chaque membre de cette troupe gigantesque, composée de plus de cinquante artistes "étoiles" de rare talent, et une légion d'artistes auxiliaires.

En relation avec la gigantesque organisation de cette troupe variée, l'administration annonce qu'elle prépare depuis plusieurs semaines, pour les fêtes, une grande extravagance aborigène, allégorique, épisodique, musicale, dansante et burlesque, pleine de nouvelles et belles scènes, avec des costumes et une mise en scène superbe, de splendides marches de ballet, de groupes, de tableaux, de combats, de danses démoniaques, de chants, de duos, de chœurs, et d'incidents comiques et intéressants, intitulée :

ROBINSON CRUSOE.
ET SON HOMME VENDREDI.
—OU—
LE ROI DES ILES CARAIBES.

Qui sera représenté le
JEUDI soir, 27 décembre 1866,
Sous la surveillance directe de
MONS. LA TORNE.

La mise en scène est confiée à Mons. J. ARRIGONI et ses aides.

La musique est arrangée par M. PH. GRUELING.

Les travaux hydrauliques, &c., les effets de lumière dits Calcium, par M. D. C. KESLER.

Machiniste, &c., M. G. W. KESLER.

Garderobe, Mme SCHOOLCRAFT.

Spectacle tous les soirs, à 7 heures et demie. Le contrôle est ouvert de 9 heures du matin à 4 heures de l'après-midi. On peut retenir des places, dans le courant de la journée, pour le spectacle du soir. 7 déc

Cirque ! Cirque !

CIRQUE COLOSSAL

DE

HAIGHT & CHAMBERS

ET

THEATRE EQUESTRE

Organisé et équipé à la Nouvelle-Orléans en novembre 1866.

La seule confédération équestre du Sud, et la plus populaire et la plus grande sur le CONTINENT AMERICAIN

Dr. T. P. CHAMBERS........DIRECTEUR.
A. HAIGHT........ADMINISTRATEUR.
J. HAIGHT........TRÉSORIER.

donnera des représentations à la Nouvelle-Orléans, comme suit :

VENDREDI, 28 décembre, rue de la Levée, entre St-Ferdinand et Montegut, Troisième District.

SAMEDI, 29 décembre, au coin des rues Dumaine et Remparts, Deuxième District.

DIMANCHE 30 et LUNDI 31 décembre, au coin des rues Poydras et Magnolia, Premier District.

MARDI 1er janvier et MERCREDI 2 janvier, au coin des rues Magazine et Terpsichore, Premier District.

JEUDI 3 janvier et VENDREDI 4 janvier, au coin des rues Samuels et Joséphine, Quatrième District.

A Carrollton le SAMEDI 5 janvier.
A Alger le DIMANCHE 6 janvier.
A Gretna le LUNDI 7 janvier.

LA PETITE LOUISE

Sera la grande ascension sur un seul fil de trois cents pieds de longueur, de la terre jusqu'au sommet du poteau central haut de 75 pieds, au dehors du pavillon, et à la vue de tout le monde. Cette ascension aura lieu tous les jours à 1 heure de l'après-midi.

Cette compagnie donnera une série de nouveautés, embrassant tout ce qui est ordinairement désigné sous le nom

EQUITATION,
gracieux et agréable à voir
GYMNASTIQUE,
merveilleux et intéressants tours
ATHLETIQUES
et amusant en scène
COMIQUES !

La bande de cornets en argent de Story, des chevaux savants, de riches tentures, un cercle couvert en tapis de Bruxelles, des sièges couverts, de brillantes illuminations et des représentations sans pareilles, figureront parmi les traits qui caractériseront cet établissement équestre comme le premier de l'époque.

Pour les détails, voir les affiches, les brochures et les programmes du jour.

Les représentations du jour seront inaugurées par LA PETITE LOUISE "l'Enfant de l'air," dans son tour périlleux intitulé "UN VOYAGE DANS LES NUAGES," au dehors de la tente où tout le monde peut la voir. Les portes seront ouvertes à UNE HEURE P. M., CHAQUE JOUR.

Prix d'Entrée :

Dress Circle	$1 00
Enfants	50
Sièges de parterre, et loges pour les personnes de couleur	50

Deux représentations par jour : Une à UNE heure de l'après-midi, et l'autre à SIX heures et demie du soir. 27 déc—1t—au 1er jan

Musée du Crescent City.

RUE ST-CHARLES, Nos 40 & 42.
[EN FACE DE L'HÔTEL ST-CHARLES.]

Ouvert tous les jours, de 8 heures du matin à 11 heures du soir.

E. W. Schaffer........Directeur.

LE SPECTACLE le plus attrayant de la saison. La REINE ENORME pesant 762 livres. JOHN BATTERBY, le squelette vivant ; le Professeur Greiner, le souffleur de verre de Bohême et ses trois machines à vapeur fonctionnant constamment.

LA GRANDE MÉNAGERIE AMBULANTE D'AMES, composée de lions d'Afrique, de tigres, de kangourous, de gorilles, de singes, de lions du Mexique, de cochons du Japon, de la merveilleuse famille heureuse, LA BELLE LOUISE, la fameuse reine de Noue, qui entre dans la cage et y étonne tout le monde, LA GRANDE EXPOSITION D'OISEAUX DE L'AUSTRALIE, de LUCARD, et PLUS DE DIX MILLE CURIOSITÉS

dont l'énumération serait trop longue.

De nouvelles curiosités arrivent journellement.

Entrée, 50 cents.—Enfants, 25 cents.

P. S.—Ne vous trompez pas d'endroit—en face de l'Hôtel St-Charles. 3 oct—6m

Premier Grand Bal Paré et Masqué

DE LA

Société Crescent de Bienfaisance

DES JEUNES GENS,

dans la

SALLE de la COMPAGNIE ALLEMANDE,

au coin de la rue Bienville et du Passage de la Bourse,

Samedi, 29 Décembre 1866.

DIRECTEURS :

M. Fernandez, Sr,	A. Gardanne,
A. Hardell,	Chs. Rémel, Jr,
M. Fernandez, Jr,	F. V. Reliimpio,
A. A. Marchand,	F. Gener, Jr,
G. A. Meilleur,	E. Montamat,
Chs. Guyol,	A. Montamat,
G. E. Stone,	Léon Wiltz,
Wm. Guinault,	A. Mascaro,
J. Wiltz,	A. Rouquet,
J. Bistes.	

COMITÉ DE RÉCEPTION :

J. C. Guyol,	C. Ramel, Jr,
A. Mascaro,	F. Gener,
John Esraits,	C. Léoes,
C. Steinacker,	J. A. Wiltz,
E. Chopin,	F. B. Vinot, Jr,
G. Leclerc,	A. Gardanne,

COMMISSAIRES :

G. A. Meilleur,	Wm. Guinault,
A. Hardell,	Geo. E. Stone,
A. A. Marchand,	A. Rouquet,
A. Bétat,	P. V. Reliimpio,

Billets de Messieurs........$2.

Il ne sera plus délivré de billets après le 29 décembre. Des propositions cachetées pour la buvette, le restaurant et le vestiaire seront reçues, jusqu'au 28 décembre 1866, aux endroits ci-dessus indiqués. 4 déc

Grand Bal Paré

Donné par la Société Française de Bienfaisance et l'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

LE SAMEDI 19 JANVIER 1867,

A la Salle de l'Opéra, au Bénéfice de cette Institution.

DIRECTEURS :

[illegible]

Prix du billet : $2 00.

Aucune dame ne sera admise sans invitation personnelle.

On peut se procurer des cartes et des invitations de dames chez MM.

[illegible]

Ainsi que chez tous les directeurs.

La réunion du Comité est fixée tous les lundis et vendredis à 6 h. 1[2] au salon du restaurant St-Louis, chez M. Boudro.

La barre et le restaurant ainsi que le vestiaire seront vendus le vendredi 11 janvier 1867, à 7 heures P. M. à l'Asile de la Société, rue St-Anne, ou plus fort enchérisseur.

Par ordre des Directeurs,

G. ROUÉ,
Secrétaire.

13 déc

Grand Bal Paré.

Second de la série, donné par la Société de Bienfaisance des Jeunes Gens.

(Pour une société destinée à la construction d'une tombe.)

MARDI SOIR, 8 JANVIER, 1867.

Au Mechanics Institute, rue Dryades, près Canal.

— DIRECTEURS —

[illegible]

Commissaires.

Prix du Billet $3. On peut en avoir en s'adressant à l'un des Directeurs.

La réunion du comité est fixée à tous les lundis et vendredis, à 7½ heures P. M.

Pour la location de la buvette et du restaurant, s'adresser à A. S. Pérpero, rue de la Vieille-Levée, No 145.

On peut se procurer des billets d'invitation pour Dames en s'adressant à l'un des Directeurs. 13 déc

---

MAISON FELIX SARON,

14, RUE BARONNE, PRES CANAL,

25 pour cent meilleur marché que dans les magasins de la rue du Canal.

LE soussigné a l'honneur de rappeler aux dames de la ville et de la campagne qu'il vient de recevoir un très grand assortiment de cheveux de toutes couleurs et de toutes longueurs, ainsi qu'un des plus beaux choix de PARURES EN JAIS montées sur OR, ARGENT, de JUMELLES de théâtre, ivoire et or, de peignes, ciseaux, parfumerie fine des premières maisons de Paris. Il appelle l'attention des modistes et des fleuristes sur le dépôt des fleurs de T. JOUANIQUE, de Paris, qu'il est impossible de surpasser pour la finesse et le bon goût, sur ses couronnes de mariées, etc., etc. Il continuera à vendre comme par le passé, à 25 p% meilleur marché que toute autre maison. Expédition pour la campagne par l'Express, dans le plus bref délai.

Un grand salon est réservé pour la COIFFURE DES DAMES, pour bal et soirée, à la semaine et au mois. Aussi, frisure, coupe de cheveux des enfants, etc.

Succursale, No 214, rue Baronne, coin Girod.
FELIX SARON.

GROCERIE A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉPART.

Une Grocerie située rue Front Levée, No 51, entre Marigny et Champs-Elysées. Ladite grocerie est assortie en marchandises fraîches et variées ; mais le propriétaire voulant se retirer, le stock général se trouve réduit. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. 21 déc

A vendre ou à louer,

Une habitation, 400 arpents de terre, située sur le Bayou La Loutre, Paroisse St-Bernard.

S'adresser, 185, rue du Canal, au Restaurant Victor. 15 déc—1m

A VENDRE.

Un CHEVAL, Un WAGON Et HARNAIS.

S'adresser aux écuries de M. Ch. Laborde, coin St-Louis et Bourbon. 1er déc

Daniel Cobb. Jas Cobb. Forrester Dolhonde

Cobb, Dolhonde & CO,
Facteur, Coton et de Commissionnaires, Tabac. COMMISSIONNAIRES ET EXPEDITEURS. Nlle-Orléans, Le.

Cobb, Dolhonde & CO,
ET EXPEDITEURS. St Louis, Mo.

Ils sollicitent des ordres pour l'achat et la vente de Coton, Sucre, Mélasse, Café, Groceries, Produits de l'Ouest, Grains de toute espèce, Foin, Fournitures de navires, Toile d'emballage, Corde, Tabac, &c. Il leur sera accordé une attention personnelle.

Ils font des avances au comptant sur expéditions des mêmes articles à notre adresse ou à celle de nos amis de New York, MM. Hutchinson & Cobb, 32, Broadway. 2 déc—1m

KNIGHT & CO.,

MARCHANDS DE

Machines d'Habitations

ET DE

Moulins, Machines à travailler le Bois et Instruments Aratoires.

NOUS avons constamment en magasin un grand assortiment d'articles dans notre genre de commerce et sommes à même, par l'entremise de nos agents du Nord et de l'Est, à toujours fournir à notre clientèle les plus bas prix. [illegible]

Le grand changement qui s'est opéré dans notre système de travail, nous permet d'offrir des articles soignés ; nous avons aussi [illegible]

MACHINES ECONOMIQUES

[illegible]

LEEDS & CO.,

[illegible]

Rue Gravier, No. 73,
7 déc—1m NOUVELLE-ORLÉANS

Mme M. DOINARD,

58........Rue Royale........58

POUR répondre aux nombreuses demandes qui lui ont été faites, Mme M. Doinard vient d'adjoindre à son magasin de Modes un atelier de couture, dirigé par une excellente ouvrière. Elle vient aussi de recevoir de France, et déjà en magasin un assortiment de [illegible]

Elles ont fait le progrès à même d'exécuter les commandes de Messieurs [illegible] 13 déc—1m

A vendre,

Par B. PRADEL, No. 54 rue St. Charles ou chez les enfants, au soir, [illegible]

BOIS de corde pour familles.

[illegible]

Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.

Rue de la Commune, No 2.—6 décembre 1866.

AVIS est donné qu'une élection de neuf directeurs de cette compagnie, pour l'année commençant le premier lundi de février prochain. [illegible]

7 déc—1m WM. S. BROWN, Trésorier.

E. LAVAL,

IMPORTATEUR DE VINS et LIQUEURS, 136, rue Villeré, encoignure St-Pierre—Vins ordinaires et fins, cognac, brandy, whisky Bourbon, &c., huile d'olive, anchois, conserves et vinaigre de France, fre qualité.

Toutes les commandes qui lui seront faites seront remplies avec promptitude et à des prix réduits.

15 déc—1m

AVIS.

LE soussigné, pouvant fournir les meilleures recommandations quant à sa conduite et à ses capacités comme professeur, désire se vouer à l'instruction et ses talents au patronage du public. Il se trouverait d'enseigner la langue française aux familles. [illegible]

ADELARD JOURDAN.

S'adresser par lettre, à A. J., au bureau de l'ABEILLE.

15 déc—1m

Savon ! Savon ! Savon !

La Seule Médaille.

LE premier et le second prix ont été décernés, à la Foire de l'Etat de la Louisiane, pour le

Meilleur Savon de Familles,

fait dans l'Etat de la Louisiane, à

McROBERTS & DICK,

à la fabrique STAR SOAP WORKS, Nouvelle-Orléans. Bureau, rue Gravier, No 43, coin Nlle-Levée.

Ce savon, si bien connu, se trouve chez les principaux grocers (en gros et en détail) de la Nouvelle-Orléans.

15 déc—1m

Chaux, Sable, Briques, &c.

CHAUX de Rockland et de Cap.

Ciment, plâtre et crin de plâtrage,

Briques du lac et du pays,

Briques à feu anglaises et de Pittsburg,

Tuiles à feu de toutes les grandeurs,

Sable blanc, gris et jaune,

Coquilles blanches, bardeaux, lattes, &c.

A vendre par JOHN C. STEWART, 209, rue Jull entre Remparts et Bassin, et rue de la Commune, N 94, entre Royale et Bourbon 30 déc—

En débarquement du Frank Marion, de Bordeaux :

204 barriques vin rouge Castelmoron, 40 barriques vin rouge, Montferrand, pour familles,

50 barils vin blanc,

200 caisses vin blanc Château Blaynac.

A vendre par BLANCHIN & GIRAUD,
19 déc 60, Vieille Levée.

Restaurant à Vendre.

ON offre à vendre un restaurant et un café, ayant un poste d'huîtres attenant, situés No 6 rue Remparts, près Canal, soit pour une moitié de l'établissement ou un associé, soit pour le tout.

Pour plus amples renseignements, s'adresser sur les lieux ou chez J. J. HERR, coin Gravier et Nouvelle-Levée.

20 nov

En débarquement

De la barque PALERMO, de Marseille.

300 paniers Huile d'Olive Fossel fils, gr. bouteilles.
200 " " " " "

A vendre par A. CARRIERE,
15 déc—12t—dj 15 rue Bienville.

En Magasin

Et à vendre par

L. GRAND & CO.
23 St-Louis.

[illegible: wine list]

Champagne,

En Magasin et à vendre par

L. GRAND & CO.,
23, rue St. Louis.

100 caisses Champagne de Jules Fournier, qualité supérieure

150 paniers do do do do

12déc— En grandes et demi-bouteilles.

Cognacs,

A vendre par

L. GRAND & CO.,
23, rue St. Louis

[illegible]

En débarquement du navire Palermo, de Marseille :

1400 caisses Vermouth, Noilly Prat & Co, 1450 paniers huile Plagniol,

[illegible]

A vendre par BLANCHIN & GIRAUD,
19 déc 60 Vieille Levée.

En débarquement du navire Palermo de Marseille, et à vendre par les soussignés :

50 quarts Porto,
250 caisses huile d'olives "Plagniol"

[illegible]

Ver MAIGNAN & F. LABORDE,
20 & 25, rue Bienville,
16 déc entre Chartres et Vieille Levée.

VENTES JUDICIAIRES.

Wm. C. Tompkins & Co. vs. James Davis, Ed. Booker & als., propriétaires du steamer "Rosalie Judson."

Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—No 17,190.

Wallace & Co. vs. le steamer "Rosalie Judson" et als.—Les mêmes vs. les mêmes.—Les mêmes vs. les mêmes.—Les mêmes vs. les mêmes.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No. 21,490—En vertu de cinq writs de fieri facias à moi adressés par les Honorables susdites Cours de District de la Nlle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt huit de JANVIER 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de

Le steamer ROSALIE JUDSON, ensemble avec ses machines, ses meubles, etc., tel qu'il se trouve aujourd'hui sur le fleuve Mississipi, rive gauche, près des Magasins à Tabac, au-dessous de cette ville.

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

27 déc.—janv. 4, 12, 21, 28.

J. S. SIMONDS vs ROBERT H. HARRISON propriétaire du steamer "FLETA" et WALTHALL & CO.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 16,955—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, sept de janvier 1867, à 10 1[2] heures A. M., à mon entrepôt, situé rue Jefferson, No 33, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Les meubles et effets transportés du dit steamer "Fleta," suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

27 déc—27, 31—janv 3, 4, 7

SUCCESSION DE FEU JOHN GEORGE PUCHTLER, DÉCÉDÉ.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 28,779—En vertu d'un ordre de vente rendu le 21 décembre 1866, et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-huit de janvier 1867, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la dite succession, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

1o—Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro trois cent [illegible] [illegible] par les rues St. Antoine, St. Jean Baptiste, Bagatelle et Union, suivant un plan général du Nouveau faubourg Marigny. Le dit terrain forme l'angle des rues Union et St Antoine et mesure, [illegible] française, soixante pieds de face à la rue St-Antoine sur cent vingt pieds de profondeur et face à la rue Union.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

Cette propriété appartient à la dite succession au moyen de l'acquisition que le défunt en avait faite de J. A. Lacroix, suivant acte au rapport de A. E. Bienvenu, notaire public en cette ville, en date du 23 août 1859.

2o—Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 10, dans l'îlet No 89, borné par les rues Prosper, Bolidelle, Annette et St-Bernard, suivant plan de A. D'Hémécourt, voyer daté du 15 mai 1854 et annexé à un acte passé devant A. Chiapella, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 23 janvier 1858. Le dit terrain mesure (mesure américaine) vingt-sept pieds de face à la rue Annette, sur cent dix huit pieds de profondeur.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

Cette propriété appartient à la dite succession au moyen de l'acquisition que le défunt en avait faite de J. C. Muehring, suivant acte au rapport de S. Magner, notaire public en cette ville, en date du 29 janvier 1858.

3o—Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 3 dans l'îlet No 55, borné par les rues Bagatelle, de l'Union, Casse, phine et Bolidelle suivant plan du dit îlet, annexé à un acte en date du 11 novembre 1851, au rapport de Jean Agaisse, ci-devant notaire public en cette ville, mesurant vingt huit pieds six pouces et cinq lignes de profondeur ;

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

Cette propriété appartient à la dite succession au moyen de l'acquisition que le défunt en avait faite de George Bier, suivant acte au rapport de Joseph Cohen, notaire public en cette ville, en date du 19 juillet 1855.

Conditions—Un tiers comptant et le balance à six et douze mois de crédit avec intérêt au taux de 8 p% par an [illegible] à partir de la date jusqu'à entier paiement, et garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. En cas de poursuite les acquéreurs paieront les honoraires d'avocat à cinq pour cent sur le montant dû. Les bâtisses devront être assurées au montant intégral de leur valeur jusqu'au paiement final et les polices devront être transférées au vendeur. Les actes de vente, ainsi que les timbres de Revenu aux frais des acquéreurs.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans

27 déc.—janv. 4, 14, 22, 28

A. ROCHEREAU & CO vs JOHN PELHAM BORDER.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 16 277—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI vingt-neuf janvier 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

1o—Trois terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Conti, Bienville, Royale et Bourbon désignés par les Nos un, deux et trois, suivant un plan dressé par L. H. Pilié, arpenteur daté du 7 de janvier 1840 [illegible] [illegible]

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de George Goth, suivant acte au rapport de Edouard Barnett, notaire public en cette ville, en date du 25 d'avril 1866. Tous les susdits terrains sont bornés derrière par une allée de sept pieds de largeur ouvrant sur la rue Bourbon.

2o. UN AUTRE TERRAIN situé dans le district et îlet susdits désigné par le No Quarante et ayant mesure française, situé sur la rue St Conti [illegible] pieds de face à la dite rue Conti sur cent quatre vingt dix-huit pieds de profondeur.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de George Goth, suivant acte au rapport de Ed. Barnett, en date du 20 d'avril 1866.

Les bâtisses et améliorations consistent en une maison en briques à deux étages, couverte en ardoises, dépendances et appartenances.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

29 déc—janv 7, 14, 22, 29

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de R. M. E. Rousselon—No 28,509.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué et les fonds répartis conformément aux dit compte.

Par ordre de la Cour,

P. R. O'RORKE,
Greffier.

28 déc—1 et 8 jan

Succession de J. M. Williams—No 10,012.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

P. R. O'RORKE,
Greffier.

28 déc—1 et 8 jan

Succession de Denis Denneux—No 27,371.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

P. R. O'RORKE,
Greffier.

28 déc—1 et 8 jan

Succession de Henry Buckman—No 26,832.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

P. R. O'RORKE,
Greffier.

28 déc—28, 30

Amilcar T. Roux vs. ses créanciers—No 21,144.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite Succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le syndic de l'insolvable de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

P. R. O'RORKE,
Greffier.

25 déc—28, 30

Succession de LEOPOLD KAHN—No 27,340.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Veuve Catharine Kahn a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Leopold Kahn, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour,

P. R. O'RORKE,
Greffier.

19 déc—19, 21, 25

Succession de A. C. STERRETT—No 25,827.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans - Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par les exécuteurs de la dite succession ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre leurs mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

P. R. O'RORKE,
Greffier.

19 déc—19, 24, 26

Succession de JEAN LOUIS BREFFEITH.
No 25,798.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

P. R. O'RORKE,
Greffier.

19 déc—19, 24, 26

Succession de CATHERINE D. HOLDEN—No 18,366.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — Attendu que James S. Holden a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Catherine D. Holden, décédée intestat :—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

P. R. O'RORKE,
Greffier.

19 déc—19, 24, 28

Succession de JOHN M. BELL—No 15,266.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de feu John M. Bell, qu'une assemblée de créanciers sera tenue pardevant T. O. Stark, notaire public de cette ville, Samedi, le 29ème jour de décembre 1866, afin de délibérer sur les faits contenus dans la pétition enregistrée dans la dite Cour le 18 novembre 1866.

Nouvelle-Orléans, le 26 novembre 1866.

Par ordre de la Cour,

P. R. O'RORKE, Greffier.

27 nov—déc 4, 12, 20, 28

AVIS.

LES personnes ayant des réclamations à faire valoir contre la succession V. J. La Villebeuvre, sont priées de les présenter au bureau du soussigné.

E. F. LA VILLEBEUVRE, administrateur,
21 déc—6 16, rue Union

JOS. BRUGERE,

89 RUE DE LA DOUANE,

Offre au commerce et aux familles, en débarquement du Frank Marion, de Bordeaux,

et en magasin :

400 BARRIQUES vin rouge et blanc Haut Sauterne, St Julien, Boyer Canon, Pauillac, Léoville, Cantenac, de la maison "Nartigue et Bigourdan." 10 quarts pipes sherry et port wine (crown brand) de Lacave et Echeroper, de Cadix.

2,000 caisses vin de Bordeaux, Ryst & Co, en grandes et demi bouteilles, des meilleures marques.

50	caisses champagne Moet et Chandon.		
50	do	absinthe E. Pernod	
50	do	vermouth, Noilly Prat & Co.	
100	do	Chablis, Nuits, Beaune, Chambertin.	

Cognacs, vieux whisky, bouchons, etc, etc.

19 déc—1 m tlj

En débarquement

Des navires FELIX, JUPITER et FRANK MARION, de Bordeaux, et à vendre par

L. GRAND & CO.,
23, rue St-Louis.

160 barriques	vin rouge St-Macaire,	
1000 caisses	"	
700	"	
400	"	" St.-Loubès,
400	"	blanc Camblannes,
100	"	Cerises à l'eau-de-vie,
150	"	Fruits à l'eau de vie assortis,
450	"	Sardines à l'huile 1[4] boites de Gillet,
125	"	" " 1[2]
300	"	" " 1[4] Mary & Debon
100	"	" " 1[2] " Edelin.

75 barils Prunes sèches de choix.

12 déc— En magasin sous les clefs de la Douane

DEMANDE.

ON demande une cuisinière [de couleur] de première classe sous tous les rapports.

S'adresser 91 rue Esplanade encoignure Bagatelle 5 déc.

VENTES A L'ENCAN.

PAR GABRIEL LEAUMONT

Vente sans réserve.

Grande vente sans réserve d'Habillements d'hiver, d'articles de toilette pour hommes, et Chapeaux.

PAR GABRIEL LEAUMONT,
Salle d'encan, 60 Chartres.

VENDREDI 28 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, sans réserve

Une grande facture d'articles de toilette pour hommes.

—Aussi—

6 lots d'habillements d'hiver, venant d'être reçus par les derniers arrivages du Nord

— EGALEMENT —

15 douzaines chapeaux fins.

Conditions à la vente. 27 déc

VENTES JUDICIAIRES.

J. M. Oriol vs. ses Créanciers.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 13,250—En vertu d'un ordre de vente rendu le 19 décembre 1866 et à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI vingt-huit décembre 1866 à 10 heures A. M. [illegible] No 27, rue de la Vieille Levée [illegible] dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de

Un lot d'agrès (vieux), voiles, poulies, caboose, un pupitre, deux tabourets, un panier, un poêle et un lot de vieux métal jaune.

Et le même jour, à 11 heures A. M., sur les lieux, No 84, rue St-Louis, entre celles Royale et Bourbon, même District—

Une table, un établi, un assortiment de vaisselle une fontaine, un aubier en bois de chêne [illegible] une grande glace avec cadre doré, un lavabo en acajou, une berceuse et deux stores avec galeries.

Cédés par l'insolvable à ses créanciers.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

[illegible]

J. S. SIMONDS vs ROBERT H. HARRISON, propriétaire du steamer "Fleta" et WALTHALL & Co.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 16,955—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI [illegible]

Le bateau à vapeur "Fleta," ensemble avec ses machines [illegible] au pied de la rue Vine, premier district de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

22 déc—23 et 1 tj

CHARLES McCARTHY vs Jno. McCORMACK.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,354—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans cette affaire, je procéderai le MERCREDI [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

2 déc—20, 24, 28, 31, 2 janv

La Dame C. M. CONNOR et la Dame A. L. BRASHEAR vs JOHN C. MARSH et als.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 16,875.

"Foundrymen's Cooperative Association" en liquidation.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,161—En vertu d'un ordre de vente [illegible]

[illegible]

1o—Le contenu d'une fonderie, consistant en matériel, [illegible]

2o—Deux hangards érigés sur les dits lieux.

[illegible]

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

19 déc—19, 22, 26, 31

John Hawkins vs Louis Lay et alias.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans [illegible]

[illegible]

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29 déc—22, 2, 28, 31

SUCCESSION DE FEU ACHILLE BARTHELEMY COURCELLE, DÉCÉDÉ.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans [illegible]

[illegible]

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans

2 déc—20, 24, 28, 31—janv 2

DRURY A. HARRIS vs Succession de la Dame C. B. MACAULAY (CARRIE B. CHAMPLIN) épouse de John L. Macaulay.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17 [illegible]

[illegible]

Cinq Terrains situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues du Camp, Chestnut, Sixième et Septième, et désignés par les numéros Cinq, Six, Sept, Huit et Neuf, suivant [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

20 déc—28; jan 5, 14, 21

B. Saloy vs. James Long.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 16,267—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt et un de janvier 1867 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Dix terrains situés dans l'îlet borné par les rues Olympia, St-Patrick, Palmyre et Back, désignés par les numéros Dix-sept, Dix-huit, Dix-neuf, Vingt, Vingt-un, Vingt-deux, Vingt-trois, Vingt-quatre, Vingt-cinq et Quatorze.

[illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

20 déc—28 janv 5, 14, 21

La Dame Veuve George Suterlin vs. Joseph Albrecht.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 22,744—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt un de janvier 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

La moitié indivise d'une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues St-Louis, Euphrosine, Clara et Martin [illegible]

[illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

20 déc—28—5, 14, 21 jan

JOHN COUSLY vs C. GREEN, capitaine et propriétaire du steamer "Countess."

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 13,203—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, cinq de janvier 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Le steamer "COUNTESS," ensemble avec sa machine, ses meubles, etc., tel qu'il se trouve aujourd'hui dans le Nouveau Bassin, au pied de la rue Magnolia, dans le Premier District de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

déc 8, 11, 14, 17, 19

Banque d'Amérique.

Nouvelle-Orléans, 30 décembre 1866.

A une élection qui a eu lieu hier, ont été nommés Directeurs de cette institution, pour l'année—

MM. C. CAVAROC,
W. B. SCHMIDT,
C. J. LEEDS,
D. FATJO,
M. JUDSON,
J. A. SPIGHOURET,
J. J. FERNANDEZ,
F. W. TILTON,
J. L. ADAMS,
M. PUJO,
P. MASPERO,
J. SHERCK,
A. M. FORTIER.

Et, aujourd'hui, à une réunion des Directeurs M. A. M. FORTIER a été élu Président et M. J. E. MORTIMER, Caissier.

21 déc—6t J. E. MORTIMER, Caissier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN & MARKS.

Etoffes de Saxe, à robes,
Popelines à raies de satin,
Plaids tout laine,
Tarlatanes blanches et en couleur,
Mouchoirs, Molleton, Jupons,
Balmoral, &c., &c.

PAR HOFFMAN & MARKS,
S. B. ZUNICKER, encanteur
Bureau rue de Chartres, No 38

IL sera vendu VENDREDI [illegible] à 10 heures [illegible] rue de Chartres—

300	pièces étoffes de Saxe à robes, popelines à raies de satin [illegible]	
200	pièces plaids [illegible]	
60	do	tarlatanes [illegible]
40	do	indiennes anglaises [illegible]
600	do	mousselines suisses, jaconas et nansous blancs,
250	do	denims, stripes et coutils à matelas.

— EGALEMENT —

6000	douzaines mouchoirs de madras.	
200	do	jupons Balmoral tout laine et à raies en satin.
1000	do	bonneterie anglaise finie.
300	do	chemises [illegible]
4000	do	chemises de peau et caleçons en mérinos.

—Egalement—

800 lots de marchandises sèches assorties, telles que

Casimir doskin, Melton, jeans, tweeds satinet, alpacas, mérinos, mousseline de laine, [illegible] [illegible] corsets, serviettes, cravates, [illegible]

—Et, pour le compte de qui il appartiendra—

25 douzaines [illegible] } avariés
25 pièces [illegible] }

Conditions à la vente. 27 déc

PAR CHARLES E. FORTIER.

Résidence de valeur No 211 rue Esplanade encoignure Villeré.

VENTE A LA FOLLE ENCHÈRE D'UN PREMIER ACQUEREUR.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur
Bureau, No 37 Passage de la Bourse

IL sera vendu [illegible]

[illegible]

PAR A. FEIBER.

GRANDE VENTE IMPORTANTE

de Marchandises Sèches, Habillements, Lingerie, Articles de Fantaisie, "Notions," Chapeaux, etc., à l'encan.

PAR A. FEIBER,
H. MARKS, Encanteur.

IL sera vendu aujourd'hui vendredi [illegible]

[illegible]

PAR E. M. JACOBS.

Succession d'Alexander Miller.

PAR E. M. JACOBS, encanteur,
Bureau, Passage de la Bourse No 9

IL sera vendu [illegible]

[illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Terrains sur la rue Douane, entre les rues Claiborne et Tonti

Pour le compte de qui il appartiendra

PAR C. E. GIRARDEY & Co.

SAMEDI [illegible]

[illegible]

PAR WALTON & DESLONDE

Maison de résidence, sur les bords du Lac à Lewisburg, dans la Paroisse St-Tammany, à l'encan.

Succession de C. W. LYTLE, décédé.

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans

PAR J. B. WALTON & DESLONDE,
J. B. WALTON, Encanteur,
Bureau, rue Carondelet, No 47.

SAMEDI, le 29 décembre [illegible]

[illegible]

Une bonne maison en bois à deux étages, sur la rue Baronne, entre les rues Clio et Erato.

Succession de Charles Bourcier, décédé.

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans

PAR J. B. WALTON & DESLONDE,
J. B. WALTON, Encanteur.
Bureau No 47 rue Carondelet.

SAMEDI, le 29 décembre [illegible]

[illegible]

Actions de banques et de chemins de fer à l'encan.

Actions de la Banque de la Nouvelle-Orléans.

Actions de la Banque du Crescent City.

Actions du N. O., Jackson & G. N. R. R.

Actions du N. O., Opelousas & G. W. R. R.

SUCCESSION DE H. F. McKENNA

Par J. B. WALTON & DESLONDE,
J. B. Walton, encanteur,
Bureau No 47 rue Carondelet.

SAMEDI, le 29 décembre [illegible]

Trente actions du fonds capital de la banque de la Nouvelle-Orléans.

Vingt-cinq actions du fonds capital de la Banque du Crescent City.

Seize actions du fonds capital de la compagnie du N. O. J. & G. N. R. R.

Huit actions du fonds capital de la compagnie du N. O. Opelousas & G. W. R. R.

Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 17déc

PAR J. B. CROZAT.

Quatorze beaux terrains situés tout près du Fair Ground.

Succession de J. A. Blanc—No 27,056.

PAR J. B. CROZAT, encanteur.
Bureau, encoignure de Chartres et St. Louis.

EN vertu d'un ordre de [illegible]

[illegible]

Pommes de Terre.

A vendre mille barils de Pommes de terre blanches "Jackson" et "Pink Eye" pour plant. S'adresser au magasin de Fortier.

Rue Front Levée No 21,
22 déc—6t entre Quartier et Hôpital.

Confiserie Française.

M. L. EMILE JOANNET, Confiseur, rue Bourbon, No 123, entre St-Pierre et Toulouse, a l'honneur d'annoncer au public de la Nouvelle-Orléans qu'il vient d'établir deux succursales à son établissement principal : l'une au marché Français, et l'autre au marché Poydras. Le public trouvera à ces deux endroits les mêmes marchandises et aux mêmes prix qu'à son établissement principal. Il invite le public à se procurer ses CHOCOLATS A LA CRÈME, ainsi que sa PATE DE FIGUES. Cet article n'a pas encore été fabriqué ici par d'autre confiseur. M. Joannet offre avec confiance au public sa Pâte de Figues, qu'il fabrique seul à la Nouvelle-Orléans, comme beaucoup supérieure pour la guérison des rhumes et maladies de poitrine aux pâtes de jujubes et guimauve, &c. &c. 21 nov—3m

En débarquement

Des navires LOUISE & GABRIELLE, de Marseille, et MARY E. MOULAND, de Cette, et à vendre par

L. GRAND & CO.,
23, rue St-Louis.

300 caisses Vermouth de Pruneyrol.
175 quarts Burgundy port de Grosset.
50 " Malaga
175 " Sherry
40 huitièmes "

12 déc— En magasin et sous les clefs de la Douane.

BUREAU A LOUER.

UN bureau situé dans la rue de la Douane, dépendant d'une maison de l'encoignure Douane et Royale. S'adresser à M. A. BOUDOUSQUIÉ, notaire au premier. 5 déc

---

VENTES A L'ENCAN.

PAR BERNARD TURPIN.

Madère, Sherry, Porto, Fruits à l'eau-de-vie, Muscat, Vermouth, &c.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.
Bureau No 95 rue Vieille-Levée.

SAMEDI le 29 décembre 1866 à 11 heures du matin, il sera vendu à l'encan, sur échantillons, au magasin No 95, rue Vieille-Levée—

100	quarts pipes madère	
50	do	do sherry
50	do	do porto,
100	caisses fruits à l'eau-de-vie assortis,	
60	do	vin muscat de Frontignan, Jourdan Brives,
250	do	vermouth Jourdan Brives,
250	do	Pruneyrol,
132	do	eau de fleur d'oranger, première qualité

Le tout à livrer sur la Levée, au débarquement du navire "Palermo" de Marseille.

Conditions à la vente. 28 déc

Champagne. Champagne.

Par BERNARD TURPIN, encanteur.
Bureau No 95 rue Vieille-Levée.

SAMEDI 29 décembre, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan, au magasin No 95 rue Vieille-Levée—

100 caisses champagne "Cartier", grandes et demi-bouteilles.

Conditions à la vente. 28 déc

Huile d'olives, Vermouth, Sherry, Noix, &c., &c.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur,
Bureau, No 95 rue Vieille Levée.

SAMEDI le 29 décembre 1866, à 11 heures A. M. il sera vendu à l'encan, sur échantillons, au magasin No 95 rue Vieille-Levée—

[illegible]

A livrer sur la levée au débarquement du navire "Palermo" de Marseille.

Conditions à la vente. 28 déc

100 barriques vin de Bandol !

PAR BERNARD TURPIN, encanteur,
Bureau No 95 rue Vieille-Levée.

SAMEDI le 29 décembre 1866 à 11 heures A. M. il sera vendu à l'encan, sur échantillons, au magasin No 95, rue Vieille-Levée—

100 barriques vin de Bandol, très coloré, à livrer sur la levée au débarquement du navire "Palermo" de Marseille.

Conditions à la vente. 28 déc

Vin du Rhin ! Vin du Rhin !

PAR BERNARD TURPIN, encanteur,
Bureau, No 95 rue de la Vieille Levée.

SAMEDI le 29 décembre 1866 à 11 heures A. M. il sera vendu à l'encan, au magasin No 95, rue Vieille Levée—

154 caisses vin du Rhin. — Laubenheimer, Niersteiner, Hambacher, Marcobrunner, Rudesheimer, Hochheimer, Liebfraumilch, Scharlachberg, Geisenheimer, &c. &c.

Conditions à la vente. 28 déc

Coffres-Forts. Coffres-Forts.

PAR BERNARD TURPIN, Encanteur,
Bureau No 95 rue Vieille Levée.

SAMEDI le 29 décembre 1866, à 11 heures du matin, il sera vendu à l'encan, au magasin No 95, rue Vieille Levée

Six coffres-forts de différentes grandeurs.

Conditions à la vente. 29 déc

PAR J. P. BOISSEAU.

Beaux meubles de salon, en bois de rose ; gravures et verrerie, à l'encan.

Par J. P. BOISSEAU, Encanteur.

IL sera vendu samedi 29 du courant, à 10 heures et demie du matin, au magasin No 51 et 53 de la rue [illegible]

Conditions—Comptant. 28 déc

PAR G. DE FERIET

ETRENNES ! ETRENNES ! !

Grand et splendide envoi de bijouterie française de choix, venant d'être reçu et choisi expressément pour les jours de Noël et Etrennes.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Royale, No 62.

VENDREDI [illegible] à 11 heures il sera vendu au No 62 rue Royale, à l'encan et sans réserve—

[illegible]

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis.

[illegible] 28 déc—1t

Magnifique bâtisses en briques et à étage, avec balcon en fer sur la façade, magnifiquement finie à l'intérieur, ayant toutes les améliorations avec agréments modernes, situées dans la rue St-Philippe, entre les rues Royale et Chartres, dans le centre de la ville et près du marché français.

PAR G. DE FERIET, Encanteur.
Bureau, No 62 de la rue Royale.

SAMEDI 29 [illegible] à midi à la Bourse des [illegible]

[illegible]

Vente positive, pour cause de départ, de beaux Meubles, Tableaux à l'huile, &c.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, No 62 rue Royale.

IL sera vendu LUNDI 31 décembre 1866 à 11 heures [illegible]

[illegible]

—Egalement—

Un piano neuf à queue de pétrole.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 28 déc

PAR FORSTALL & SPEAR.

Vente sans réserve de

Châles cachemire noir, Châles doubles et carrés Cachemire noir, Burnous et Basquine soie noire, Mantelets soie, Manteaux drap noir et couleur, Rubans et Rubans à ceinture, Gants, Corsets français, Parfumerie, &c.

PAR FORSTALL & SPEAR,
PLACIDE J. SPEAR, encanteur.
Salle de vente et Bureau, 36 rue Bienville.

SAMEDI 29 décembre 1866 à 10 heures, il sera vendu à la salle de vente, No 36, rue Bienville, sans réserve—

[illegible]

—AUSSI—

Un lot de parfumerie

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 27 déc

Parures, valenciennes et mouchoirs, soie à coudre pour machine, basquines taffetas noir, robes noires, tartres brodées, cols, valenciennes, guipure, imitation valenciennes, guirlandes, cachemire noir 6[4], 8[4] et 10[4], carreaux soie, ruban pour chapeau belle qualité, chemises devants toile, &c.

PAR FORSTALL & SPEAR,
PLACIDE J. SPEAR, encanteur
Salle de vente, No 36 rue Bienville

SAMEDI 29 décembre 1866 à 11 heures il sera vendu à la salle de vente No 36 rue Bienville—

[illegible]

—EGALEMENT—

[illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 27 déc

Tableaux à l'huile ! Tableaux à l'huile !

PAR FORSTALL & SPEAR,
PLACIDE J. SPEAR, encanteur,
Salles de vente No 36 rue Bienville.

VENDREDI 28 décembre 1866, à 10½ heures, il sera vendu à la salle de vente, No 36 rue Bienville, sans limite ni réserve

Trois tableaux à l'huile représentant la fuite en Egypte, Jésus au milieu des docteurs, Jésus avec la Samaritaine.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 27 déc

Magnifique lit en acajou, de en noyer, toilette en acajou, &c., &c.

PAR FORSTALL & SPEAR,
PLACIDE J. SPEAR, encanteur,
Salle de vente, No 36 rue Bienville.

VENDREDI 28 décembre, à 10 1[2] heures, il sera vendu à la salle d'encan, 36, rue Bienville,—

[illegible]

Conditions comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 27 déc

Magnifique paire de Boucles d'Oreilles en diamant, Bracelets en diamant et montre et chaîne en or, pour dames.

PAR FORSTALL & SPEAR,
PLACIDE J. SPEAR, encanteur,
Salle d'encan, 36 rue Bienville.

SAMEDI 29 décembre 1866 à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 27 déc

Deux lots de terre dans le Deuxième District

PAR FORSTALL & SPEAR,
PLACIDE J. SPEAR, Encanteur,
Salle de vente, No 36, rue Bienville.

VENDREDI [illegible] 1867, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs au [illegible]

DEUX LOTS DE TERRE [illegible]

[illegible]

Magasin à louer.

UN MAGASIN [illegible] situé rue [illegible] S'adresser chez Forstall & Spear, No 36 rue Bienville.

21 déc

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

550 caisses et malles bottes, souliers et brodequins.

PAR E. ROGER & CO,
O. DEJAN, encanteur.

SAMEDI, 29 décembre, il sera vendu à 10 heures à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille-Levée—

550 caisses bottes, souliers et brodequins comprenant un assortiment général par les derniers arrivages de New York, Boston et Philadelphie.

AUSSI

50 malles souliers balmoral, [illegible] produit d'une des meilleures manufactures de Philadelphie.

Conditions à la vente.

L'attention des acheteurs de la ville et de la campagne est appelée à cette vente. 28 déc

57 caisses Bottes et Souliers pour compte de qui il appartiendra.

PAR E. ROGER & CO.
O. DEJAN, encanteur.

SAMEDI 29 décembre, il sera vendu à 11 heures à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille-Levée—

57 caisses bottes et souliers, vendus pour le compte de qui il appartiendra.

Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 28déc

Chapeaux, Chemises et Caleçons.

PAR E. ROGER & Co.,
O. DEJAN, encanteur.

SAMEDI, 29 décembre, il sera vendu à 10 heures, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille-Levée—

150 douz chapeaux,
100 douz chemises,
50 douz caleçons.

Conditions à la vente 27 déc

PAR VINCENT & CO.

Six cents lots d'Habillements fins, Habillements pour jeunes garçons, jeunes gens et enfants.

PAR VINCENT & CO
W. P. VINCENT, encanteur.

IL sera vendu, VENDREDI 28 du courant, à 10 heures, dans leur salle d'encan, au No 11 de la rue de Chartres—

[illegible]

—Egalement—

Une grande facture d'habillements pour jeunes garçons et enfants. 27 déc

PAR JOHN C. BLOHM

AVIS D'ENCAN.

Grande vente de clôture et sans réserve.

CONSIGNATIONS.

Marchandises sèches, habillements, chapeaux, Bottes, souliers et brodequins,

JEUDI, VENDREDI ET SAMEDI.

PAR JOHN C. BLOHM, encanteur.

JEUDI 27 VENDREDI 28 et SAMEDI 29 du courant, il sera vendu, la vente commençant à 10 heures précises du matin dans la salle d'encan, au No 33 de la rue Bienville—

[illegible]

—ET—

500 lots de "notions"

La vente est positive et sans réserve, elle commencera jeudi à 10 heures du matin et finira samedi 29 du courant à 3 heures de l'après-midi.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 27 déc

200 caisses de bottes, souliers et brodequins.

PAR JOHN C. BLOHM, encanteur.

VENDREDI, 28 du courant, à 10 heures du matin dans sa salle d'encan, au No 33 de la rue Bienville, il sera vendu sans réserve—

200 caisses de bottes, souliers et brodequins.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis 28 déc

PAR MONTGOMERY & BRO.

Meubles........Meubles........Meubles.

PAR MONTGOMERY & BRO.,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu samedi 29 décembre, à 10 heures, à leur salle d'encan, au No 17 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles.

—TELS QUE—

[illegible]

—EGALEMENT—

Une grande facture de lits cottage, chaises à siège et bois et rotin 28 déc

Grande vente péremptoire d'élégants Chevaux appareillés, Elégants Chevaux de monture, beaux Mulets de tir, Vaches Laitières, Buggies, Harnais, Wagons, &c., à l'Encan

Par MONTGOMERY & BRO.,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu samedi, 29 décembre, à 11 heures du matin, aux écuries de [illegible]

Elégants Chevaux appareillés.
do do de monture.
Beaux mulets de tir.
Belles vaches laitières.

—Aussi—

Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, &c.

Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats Unis 28 déc

PAR GARDNER SMITH, YEISER & CO.

Belle pharmacie, installations et bail, en face la Monnaie.—à l'encan.

PAR GARDNER SMITH, YEISER & CO.
GARDNER SMITH, encanteur.
Bureau, No 20, rue du Camp.

IL sera vendu, le vendredi 28 décembre 1866, à 10 heures au No 343, rue de la Vieille-Levée, en face de la Monnaie—

Le contenu d'une belle pharmacie consistant en [illegible]

Aussi le bail des dits magasin et résidence jusqu'au [illegible]

Conditions comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 21déc

PAR S. GUINAULT

Succession Marianne Castanedo — No. 27,331

PAR S. GUINAULT, encanteur.

VENDREDI 28 décembre 1866, il sera vendu à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, encoignure Bienville et passage de la Bourse, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 13 décembre 1866, les effets mobiliers appartenant à la susdite succession, savoir—

Un lot de meubles meublant.

Conditions—comptant. 19 déc—22, 28

Vente pour opérer un partage.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.
Bureau Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu samedi 29 décembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale.

Un lot de terre, de forme irrégulière mesurant [illegible]

Acte de vente pardevant P. Coudrain, notaire public. 27déc—3

Maison haute, encoignure des rues Villeré et Laharpe.

PAR S. GUINAULT, encanteur.
Bureau, enc. Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu, samedi 29 décembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale.

[illegible]

Acte par-devant E. Eude, notaire public aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des E. U. 25déc

Vente pour cause de départ,

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, enc Passage de la Bourse et Bienville.

IL sera vendu samedi 29 décembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

[illegible]

Vente sans réserve

D'une habitation sur le Chemin de Gentilly

Par S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, enc Passage de la Bourse et Bienville.

IL sera vendu, SAMEDI 29 décembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale.

Une portion de terre située sur le Chemin de Gentilly à environ 5 milles du Marché Poydras, [illegible]

[illegible]

Acte de vente pardevant O. Drouet, notaire public. 24déc—

Grande portion de terre de valeur sur le Rail Road du Golfe,

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu samedi 29 décembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale

[illegible]

Propriété rue Claiborne.

PAR S. GUINAULT, Encanteur,
Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu, samedi 29 décembre 1866, à midi à la Bourse des Négociants et Encanteurs rue Royale.

[illegible]

Acte de vente par devant Octave de Armas, notaire public aux frais de l'acquéreur y compris le timbre. 25 déc

TRANSFERT DE CABINET.

Le Dr CHARLES B. KELLS,

DENTISTE,

A transporté son cabinet [illegible] au No 14 rue Dauphine [illegible]